

NORTH ATLANTIC MILITARY COMMITTEE
COMITE MILITAIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

Standing Group

Groupe Permanent

SGWM-633-55

10 Novembre 1955

MEMORANDUM POUR LE GROUPE PERMANENT

O B J E T : Action consécutive à la Conférence des Ministres de la Défense.

Références : a. SGWM-627-55
b. S.G. 244ème Réunion, Article 1

A la suite de la discussion relative au SGWM-627-55, lors de la 244ème Réunion du Groupe Permanent, l'Equipe Internationale de Planning présente la Pièce Jointe à ce Mémorandum pour qu'elle soit discutée par le Groupe Permanent et l'Officier de Liaison du Groupe Permanent lors de la prochaine réunion du Groupe Permanent prévue le 14 Novembre à 10h.00 (Article 2 de l'Ordre du Jour).

Pour le Secrétaire
Le Commandant C.L. Gailmail
Secrétaire Adjoint

IMS Control No. 2834

DIFFUSION ; A, B, C, X (OLGP Washington)

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE MSM-0001-2006 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

3/19/370.2 (A/R/55) Sec 2 French

PIECE JOINTE

DE : GP WASH DC
A : SACEUR PARIS FRANCE
SACLANT NORFOLK VA
CHANCOM LONDON ENGLAND
INFO : OLGP PARIS FRANCE

NATO CONFIDENTIAL msg STAND_____ from SGN référence
STAND 1329. Objet action consécutive à la Conférence des Ministres
de la Défense.

1. Vous êtes au courant des discussions centrées autour de
la question des Priorités et des Objectifs Forces qui ont eu lieu
au cours de la Conférence avec les Ministres de la Défense en Octo-
bre. Vous savez probablement qu'au cours de cette Conférence le
Conseil Permanent a été invité à examiner les propositions relatives
à une "Révision d'Ensemble" des objectifs forces et des priorités
et à examiner par quel organisme cette révision devrait être entrepris
si elle était jugée opportune. Le STAND 1329 expose pour l'informa-
tion du Conseil le point de vue actuel du Groupe Permanent relatif
aux procédures permettant de fournir individuellement aux nations
des avis sur les priorités et les autres problèmes de défense.

2. Le Groupe Permanent, toutefois, étudie un développement
de ces procédures qui permettrait de résoudre tous les problèmes
qui intéressent actuellement les nations. Il apparaît que les pro-
blèmes connexes sont les suivants :

- a. Le désir d'une révision d'ensemble des objectifs forces.
- b. L'inquiétude de voir notre stratégie actuelle basée
sur des forces d'un volume et d'une efficacité qu'elles n'attein-
dront vraisemblablement pas.
- c. Le désir d'obtenir des directives militaires détaillées
sur les ajustements et les modifications des efforts nationaux
de défense.
- d. Etant donné l'augmentation constante des coûts annuels
récurrents et du prix évidemment élevé des nouvelles mesures

prévues dans les documents de la série M.C. 48 les nations veulent nettement obtenir des recommandations permettant des économies.

e. La nécessité de trouver une solution à des problèmes précis tels que l'organisation de la division, le rôle des forces de réserve, la valeur de la défense par artillerie anti-aérienne, les niveaux de réserves de guerre, etc...

3. Il est souhaitable qu'au cours de la réunion du mois de Décembre ou même avant, les autorités militaires de l'OTAN indiquent une ligne de conduite pour traiter les problèmes précédents.

4. Diverses procédures apparaissent possibles pour traiter les problèmes précédents :

a. Pour toutes les directives qui doivent être données individuellement aux nations, en suivant les procédures exposées dans le STAND 1329 et développées le cas échéant.

b. Si le Conseil décide qu'une révision générale est nécessaire :

(1) En mettant sur pied une sorte de Comité "des Sages" qui s'adressera pour obtenir les avis militaires nécessaires

- soit à une Equipe Militaire "Ad Hoc"
- soit au Comité Militaire OTAN existant.

(2) En demandant aux Organisations Internationales existantes renforcées le cas échéant, d'accomplir la tâche nécessaire ce serait par exemple le Conseil Permanent utilisant les moyens du Comité de l'Examen Annuel et du Secrétariat International et obtenant les avis militaires nécessaires du Groupe Permanent et des Grands Commandants OTAN.

5.- Le Groupe Permanent préfère la solution 4_a qui est la plus facilement applicable pour le moment et estime que toute révision générale dans le très proche avenir ne pourrait produire que des résultats incomplets.

6.- *Provisoirement le Groupe Permanent estime que l'attitude des Militaires à l'égard du Conseil pourrait être la suivante :

a. Dans le M.C. 48/1 nous continuerons à réaffirmer que les documents de la Série M.C. 48 représentent le Concept en vigueur d'une stratégie de l'avant.

b. Les pays doivent faire tout leur possible pour remplir leurs obligations en fournissant les forces nécessaires pour l'application des mesures recommandées dans les documents de la série M.C. 48 (du même ordre de grandeur général que celui sur lequel est fondée la stratégie actuelle).

c. Dans la mesure où les pays demanderont individuellement des avis quant aux modifications ou ajustements à apporter à leur programme de défense pour se conformer au concept de la série M.C. 48, les meilleurs avis militaires leurs seront fournis conformément à la procédure exposée dans STAND 1329.

d. Les Autorités Militaires de L'OTAN doivent être invitées par le Conseil à fournir l'an prochain, à une date aussi proche que possible :

(1) Des études sur des questions précises telles que celles qui sont mentionnées au paragraphe 2_e ci-dessus.

(2) Un nouveau document de la série MC 48 (L'objet exact et la portée de ce document ne sont pas encore entièrement fixés mais il est essentiel que les Autorités Militaires OTAN se mettent d'accord à ce sujet avant la Réunion Ministerielle)

e. A la suite de l'approbation par le Conseil de l'étude

* Point de vue U.S. Les Etats-Unis approuvent le contenu des paragraphes 6 et 7 et le texte entre parenthèses au paragraphe 8 en tant que base de discussion de cette question avec l'OLGP le 14 Novembre. Les E.U. réservent leur position en ce qui concerne l'inclusion de ces paragraphes dans le message adressé aux Commandants.

militaire mentionnée en d (2) ci-dessus, les pays devront être conseillés quant aux modifications et ajustements progressifs à apporter à leurs programmes de défense, à la fois par le moyen des procédures résumées dans le STAND 1329 et par le processus de l'Examen Annuel, étant donné que tout changement nécessaire aux Objectifs de Forces ne peut recevoir l'approbation OTAN que par le Conseil agissant par le moyen de l'Examen Annuel

7.* Il est très souhaitable que les autorités militaires de l'OTAN se mettent d'accord sur ce que doit être leur manière générale d'aborder le problème et il est peut-être souhaitable de faire apparaître ces suggestions dans les Commentaires Militaires sur l'Examen annuel pour les faire apparaître après approbation dans la Résolution du Conseil.

8. Le Groupe Permanent vous demande de faire connaître vos commentaires d'urgence sur les solutions possible exposées au paragraphe 4, ~~Les~~ Les idées du Groupe Permanent exposées au paragraphe 6~~7~~* ou tous autres commentaires ou suggestions que vous pouvez avoir à présenter.

* Point de vue U.S. Les Etats Unis approuvent le contenu des paragraphes 6 et 7 et le texte entre parenthèses au paragraphe 8 en tant que base de discussion de cette question avec l'OLGP le 14 Novembre. Les E.U. réservent leur position en ce qui concerne l'inclusion de ces paragraphes dans le message adressé aux Commandants